

# HEC MONTRÉAL

## Branché au travail Service de recharge pour véhicules électriques

Direction des infrastructures  
Avril 2015



---

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b><i>Branché au travail – Service de recharge pour véhicules électriques.....</i></b>	<b>2</b>
<b><i>1. Le programme.....</i></b>	<b>2</b>
CLIENTÈLE VISÉE .....	2
ACCÈS AUX BORNES DE RECHARGE.....	2
FRAIS ADMINISTRATIFS.....	2
<b><i>2. Marche à suivre.....</i></b>	<b>3</b>
TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION MOBILE RÉSEAUVER™ .....	4
<b><i>3. Quelques conseils .....</i></b>	<b>4</b>
LA SÉCURITÉ AVANT TOUT .....	5
UNE RECHARGE LORSQUE C'EST NÉCESSAIRE SEULEMENT .....	5
PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI.....	5
CHARGEZ ET PARTEZ .....	5
LES STATIONS DE RECHARGE SUR LE LIEU DE TRAVAIL SONT UN PRIVILÈGE, PAS UN DROIT .....	5
BORNE DE RECHARGE.....	5
<b><i>4. Foire aux questions.....</i></b>	<b>6</b>

## **BRANCHÉ AU TRAVAIL – SERVICE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

---

Ce programme s'applique à la recharge des véhicules électriques en milieu de travail et rejoint un secteur qui est reconnu comme le deuxième en importance, après la recharge à domicile, en raison du temps de séjour moyen des véhicules dans les stationnements des lieux de travail.

La mise en œuvre du programme a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur du transport. En offrant une aide financière à l'acquisition d'une borne de recharge en milieu de travail, ce programme contribue à faciliter l'introduction des véhicules électriques au Québec.

Pendant une période de trois ans, la recharge doit être offerte gratuitement aux employés de HEC Montréal qui utilisent la borne pour la recharge de leur véhicule électrique. Les bornes issues du programme « Branché au travail » ne sont donc pas publiques et aucun autre véhicule que ceux appartenant à HEC Montréal ou à ses employés ne peuvent y être rechargés pendant les trois années que dure le programme. Les bornes installées à HEC Montréal font partie d'un réseau privé géré et administré par RéseauVER™.

### **1. LE PROGRAMME**

---

Deux bornes de recharge pour véhicules électriques sont installées dans le stationnement intérieur de HEC Montréal, niveau 1A, du 3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Montréal.

#### **CLIENTÈLE VISÉE**

Le programme « Branché au travail » s'adresse aux employés de HEC Montréal qui désirent profiter du service de recharge pour véhicules électriques. Les véhicules de HEC Montréal peuvent également être rechargés sans frais sur ces mêmes bornes.

#### **ACCÈS AUX BORNES DE RECHARGE**

Une carte de recharge est nécessaire pour avoir accès au service de recharge électrique. Cette carte doit être obtenue auprès d'addENERGIE en devenant membre du RéseauVER™.

#### **FRAIS ADMINISTRATIFS**

Bien que les recharges soient offertes sans coût pour les employés qui adhèrent au programme, des frais administratifs annuels sont perçus par HEC Montréal. Ces frais administratifs sont fixés à 120\$ par année (1er août au 31 juillet) plus les taxes applicables. Les frais administratifs annuels sont non-remboursables. Les frais administratifs ne constituent pas un droit de stationnement. L'accès au stationnement est payant et les droits doivent être acquittés afin de pouvoir bénéficier du service de recharge électrique. L'adhésion au programme peut se faire à tout moment durant l'année.

La carte de recharge enregistrée au nom de l'employé de HEC Montréal est inaccessible et ne peut donc être partagée ou utilisée pour permettre la recharge d'un autre véhicule que celui de l'adhérent.

Le nombre de bornes étant limité, il se pourrait que l'accès à celles-ci soit rendu difficile à certains moments. HEC Montréal ne peut donc garantir un accès aux bornes au moment qui vous conviendra le mieux. C'est pour cette raison que nous recommandons aux adhérents de recharger leur véhicule à leur lieu de résidence et de ne compter sur la borne de l'employeur que comme un moyen d'appoint pour compléter une recharge.

## 2. MARCHE À SUIVRE

---

2.1 Visitez le site d'addENERGIE pour vous inscrire.

<http://addenergietechnologies.com/conducteurs-de-ve/acheter-une-carte/>

Vous obtiendrez une carte de recharge au coût de 10 \$ qui vous permettra d'activer une borne de recharge électrique située à HEC Montréal et ailleurs sur le RéseauVER™. Si vous avez déjà une carte de recharge du RéseauVER™, elle pourra être utilisée à HEC Montréal; passez alors à l'étape 2.

En devenant membre du RéseauVER™, vous bénéficiez aussi de la présence grandissante d'un réseau de bornes de recharge publiques pour votre véhicule électrique.

<http://addenergietechnologies.com/conducteurs-de-ve/trouver-une-borne/>

2.2 Faites parvenir votre paiement pour les frais administratifs du programme par chèque directement au bureau du stationnement de COOP HEC :

**5255 avenue Decelles, bureau 2.340**  
**Montréal QC H3T 2A7**  
Téléphone 514 340-6400

Libellez votre chèque à l'ordre de HEC Montréal. Des frais de 25\$ s'appliqueront pour les chèques retournés sans provision.

- 2.3 Enregistrez votre carte de recharge RéseauVER™ auprès du bureau du stationnement de la COOP HEC à l'adresse courriel [administration.coophec@hec.ca](mailto:administration.coophec@hec.ca) en mentionnant votre intention de joindre le programme *Branché au travail* et en fournissant les informations suivantes:
- a) votre nom et prénom
  - b) adresse courriel
  - c) numéro de téléphone où vous joindre lorsque vous êtes à HEC Montréal
  - d) le numéro de votre carte de recharge RéseauVER™.

Prévoir un délai d'au moins 2 jours ouvrables avant que votre carte ne vous donne accès aux bornes de recharge de HEC Montréal.

2.4 Vous êtes prêt à utiliser une des bornes de recharge de HEC Montréal!

2.5 À la borne, vous passez votre carte de recharge devant le lecteur, ce qui permet de vous identifier et de relier votre numéro d'utilisateur au compte du réseau HEC Montréal auquel vous êtes abonné.

2.6 Le pistolet de recharge peut donc être branché dans votre véhicule.

2.7 Dès que le pistolet est branché dans votre véhicule, la session de recharge s'amorce selon les indications fournies par votre véhicule.

2.8 La borne vous indique lorsque la recharge est terminée en vous envoyant un courriel à l'adresse choisie.

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION MOBILE RÉSEAUVER™

AddÉnergie met à la disposition des conducteurs de véhicules électriques du Circuit électrique et du RéseauVER<sup>MC</sup>, deux applications mobiles permettant plusieurs fonctionnalités :

<http://www.reseauver.com/index.fr.html>

### 3. QUELQUES CONSEILS

---

Avec la montée en popularité des véhicules électriques de plus en plus d'employeurs offrent des bornes de recharge dans leur parc de stationnement. Le problème avec les bornes de recharge pour véhicules électriques est qu'elles doivent être partagées entre les usagers de véhicules électriques. Afin que tous puissent en profiter également, voici quelques conseils et règles d'utilisation des bornes électriques qui permettront d'optimiser leur utilisation<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Source : General Motors Canada

## LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

Nous encourageons les usagers de bornes électriques à bien manipuler le cordon d'alimentation et à ne pas laisser trainer sur le sol tout excédant du cordon; cela pourrait causer la chute d'un passant près du véhicule en charge. De plus, vous voudrez bien ranger le cordon d'alimentation après usage en le repliant sur le support fournit à cet effet pour le prochain usager.

## UNE RECHARGE LORSQUE C'EST NÉCESSAIRE SEULEMENT

Si vous n'avez pas besoin d'une recharge, laissez la place à ceux qui en ont vraiment besoin. Votre station de recharge principale devrait toujours être votre domicile et celle de votre employeur considérée comme station d'appoint en cas de besoin seulement.

## PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI

Le nombre de bornes étant limité il se peut qu'elles soient toutes occupées à votre arrivée. Vous devrez alors attendre qu'une de celles-ci se libère pour débiter votre recharge.

## CHARGEZ ET PARTEZ

Votre véhicule devrait occuper un espace de recharge que lorsqu'il est effectivement en charge. Une fois la recharge complétée ou que vous avez suffisamment d'énergie pour effectuer votre prochain déplacement, vous devriez transférer votre véhicule dans un espace de stationnement régulier. Après tout, les stations de recharge servent à recharger les véhicules, pas à les stationner!

## LES STATIONS DE RECHARGE SUR LE LIEU DE TRAVAIL SONT UN PRIVILÈGE, PAS UN DROIT

HEC Montréal désire rappeler à ses employés que l'utilisation de bornes de recharge pour véhicules électriques est un privilège et que tout abus ou non-respect des règles d'utilisation pourra entraîner l'exclusion de l'adhérent.

## BORNE DE RECHARGE

HEC Montréal demande aux usagers de ne pas utiliser les prises régulières de 15 ampères.

## 4. FOIRE AUX QUESTIONS

---

1. Dois-je payer les frais administratifs pour une année entière si je joins le programme en cours d'année?

Non, au moment de joindre le programme, l'adhérent ne devra payer que pour le nombre de mois restant à l'année en cours. Par exemple un employé qui s'inscrirait en décembre ne paierait que 8 mois, soit jusqu'au 31 juillet. La somme serait alors calculée au prorata, soit 10 \$ par mois ou 80 \$ plus les taxes applicables. Toute inscription faite après le 15 du mois se verra octroyer le restant du mois sans frais administratif.

2. Qu'arrive-t-il si je ne désire plus utiliser le service de recharges gratuites de HEC Montréal?

Un adhérent peut cesser d'utiliser le service de recharge électrique en tout temps. Les frais administratifs sont non remboursables et toute portion de l'année en cours est non remboursable et non créditable. La carte RéseauVER™ peut continuer à être utilisée ailleurs qu'à HEC Montréal selon les modalités du programme tel que défini par le RéseauVER™.

3. S'il y a une panne des bornes électriques, que se passe-t-il?

Bien que les bornes soient entretenues normalement, une panne peut survenir malgré tout. Nous ne ménageons aucun effort pour nous assurer de leur bon fonctionnement mais ne pouvons garantir leur fiabilité. En cas de panne électrique du réseau, les bornes cessent d'être alimentées.

4. Que dois-je faire si je constate qu'il y a un problème avec le service de recharge des bornes électriques ou avec ma carte de recharge?

Étant donné que d'un point de vue technique les bornes situées à HEC Montréal sont gérées par AddEnergie vous devrez communiquer directement avec leur bureau en composant le 877 505-2674, poste 201 ou par courriel au [service@reseauver.com](mailto:service@reseauver.com)

5. Est-il prévu que d'autres bornes soient installées à HEC Montréal ?

Pour le moment il n'y a aucun autre projet d'installation. En fonction de l'augmentation de la demande pour de nouvelles bornes de recharge et des ressources disponibles, de nouveaux projets seront étudiés.